

Fort-de-France, le 18 septembre 2020.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19 Réduction de moitié du flux de passagers entre la Martinique et la Guadeloupe**

Afin de réduire le risque de propagation de la Covid-19 au sein des Antilles françaises, en complément du contrôle obligatoire de la température à l'embarquement, le préfet a pris un arrêté limitant le nombre d'entrées en provenance de la Guadeloupe par semaine :

- 450 passagers transportés par la société Air Caraïbes ;
- 400 passagers transportés par la société Air Antilles ;
- 100 passagers transportés par la société Air France;
- 300 passagers transportés par la société Express des îles.

Cette limitation, destinée à réduire de moitié le flux de passagers, entre en vigueur lundi 21 septembre 2020.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle**

Oualid SAHTOUT : 06 96 28 34 42  
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN : 06 96 23 19 93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

